

RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022

INTERNAT

Chef d'établissement: Monsieur Marc SARRAIL
Responsable de l'internat: Monsieur Xavier MACHU

x.machu@saint-alyre.net

Adjoint: Monsieur Olivier LE FUR

o.le-fur@saint-alyre.net

Surveillantes de l'internat Filles

Nathalie GENDRAUD

Surveillants de l'internat Garçons

Collège/Lycée : Christophe BANY

Lycée/Étudiants : Jean-Paul DENOYER

Réunion de rentrée pour les parents
vendredi 03 septembre à 17h

Clermont-Ferrand, le 28 juin 2021

Madame, Monsieur,

Dans l'attente de vous recevoir le vendredi 03 septembre, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Règles de vie de l'internat
- Autorisations de sortie pour le collège et le lycée
- Autorisations de sortie de 17h05 à 17h40 (récréation 1ère/terminale)

Les autorisations sont à me retourner impérativement au plus tard le 27 aout accompagnées d'une photocopie de la carte vitale et de la mutuelle où est enregistré votre enfant.

Je vous demande également de bien vouloir me communiquer son numéro de portable (usage réservé uniquement à l'internat).

Je serai joignable au 04.73.31.74.88 jusqu'au 13 juillet.

Je vous souhaite à tous un excellent été.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Martine ROCHON
Responsable de l'internat

REGLES DE VIE A L'INTERNAT

L'équipe d'encadrement de l'internat souhaite offrir à ses élèves un cadre propice à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.

Elle a pleinement conscience de ses responsabilités éducatives et compte sur les parents pour appuyer et renforcer les principes de vie énoncés dans ce règlement.

Pour tout point non-explicite on se réfèrera toujours aux décisions du chef d'établissement.

Chaque niveau de classe est encadré par un surveillant-référent qui assure le bon déroulement des temps de l'internat.

16h-17h05 : Etude surveillée au lycée (en fonction de la fin des cours)

16h10-17h30 : Goûter-récréation

17h05-17h40 : récréation pour le lycée

(sortie possible uniquement sur autorisation des parents)

17h30-19h : Etude surveillée pour le collège.

17h45-19h : Etude surveillée pour le lycée.

19h-19h30 : Dîner.

Pour que ce moment soit partagé, casques et écouteurs resteront rangés.

Les élèves restent à table jusqu'au regroupement avec leur surveillant.

19h30-20h : Temps de pause à l'internat.

20h-21h : Etude surveillée collège et secondes

20h-21h30 : Etude surveillée premières et terminales

21h30 : Coucher des 6^e/5^e

21h45 : Coucher des 4^e/3^e

22h : Coucher des 2^{des}

22h30 : Coucher des 1^{ères}/Terminales

Pour la nuit, les portables seront remis au surveillant avant le coucher.

6h45-7h30 : réveil, rangement des chambres. Les élèves ne quittent l'internat qu'après contrôle des chambres et des tenues vestimentaires.

7h30-7h50 : petit-déjeuner obligatoire.

7h55 : début des cours.

L'accès à l'internat n'est autorisé que de 19h30 à 7h45.

Chaque interne dispose d'un casier individuel pour ses affaires (cadenas fourni).

Chaque semaine, une soirée-détente par niveau est prévue après le dîner.

Les interlocuteurs privilégiés sont les surveillants et les délégués des internes.

Toute sortie ou activité extérieure à l'établissement est soumise à une demande écrite des parents, indiquant lieux de destination, horaires de départ, de retour et à l'approbation du responsable de l'internat.

Départ :

Les internes quittent l'Institution le vendredi soir après les cours.

Tout départ anticipé doit faire l'objet d'un mail adressé à la responsable de l'internat 24h à l'avance, précisant motif et modalités et avec l'accord du responsable.

Mail : x.machu@saint-alyre.net

Retour du dimanche soir :

L'arrivée du dimanche soir, entre 19h30 et 21h30 nécessite un engagement des familles sur l'année conformément aux documents d'inscription et de contribution.

A titre exceptionnel, les élèves pourront être accueillis le dimanche soir à condition que les familles le signalent avant le vendredi midi à la responsable de l'internat. La nuitée sera alors facturée 22€50

Aucun élève ne sera accepté s'il n'est auparavant inscrit.

Absences et/ou retards doivent être impérativement signalés auprès de l'accueil au 04.73.31.70.30 le dimanche soir entre 19h30 et 21h30.

La prise en charge des élèves se fait à leur arrivée **à l'accueil**, où ils émargent la feuille de présence. Une fois entrés dans l'établissement, les élèves ne sont plus autorisés à ressortir. Le repas n'étant pas fourni, il est conseillé de dîner avant d'arriver à l'internat.

Il est toutefois possible de venir déposer sa valise puis de sortir dîner à l'extérieur, **uniquement avec l'autorisation écrite des parents** (cf feuille jointe)

Tout élève franchissant la porte de l'établissement n'est plus autorisé à sortir.

Sorties du mercredi :

Les collégiens peuvent quitter l'établissement uniquement accompagnés de leur représentant légal, qui devra signer la feuille de sortie à l'accueil.

Les lycéens, sur autorisation écrite des parents, peuvent sortir dès la fin des cours. Le repas sera tout de même facturé. **Important** : les internes doivent signaler sur la feuille de sortie leur présence éventuelle au déjeuner.

Retour impératif pour l'heure de reprise de l'étude à 16h55.

Les élèves qui restent à l'internat le mercredi après-midi peuvent participer aux activités sportives proposées par l'AS de Saint-Alyre (40€ par activité ou 150€ le pass découverte). Pour ceux qui ne participent à aucune activité, un programme spécifique sera proposé (culturel, sportif, soutien scolaire, ateliers...)

Un respect rigoureux des horaires de départ et de retour est exigé.

Chambre :

Trousseau : protège-matelas plastifié

: Oreiller et taie

: Couette et housse de couette, draps (lit 190x90)

: Tapis de sortie de douche

: Peignoir, chaussons

: Panier-douche en plastique à suspendre

: Trousse de toilette

: Linge personnel (conforme au règlement intérieur)

: Pyjama et robe de chambre exigés

- Le matin les chambres doivent être dans un état impeccable : lits faits, salle de bain et bureau rangés, chambre aérée. Rien au sol.
- Les appareils à résistance électrique type radiateur, bouilloire, cafetière ne sont pas autorisés. L'utilisation d'écrans est interdite après extinction des feux.
- Les animaux sont interdits.
- La nourriture en dehors de bouteilles d'eau et de gâteaux secs ne sont pas autorisés.
- Toute dégradation sera déduite de la caution de 100€ demandée en début d'année.
- La possession d'objets dangereux par nature ou par destination, le tabac, briquets, allumettes, les stupéfiants et l'alcool sont proscrits à l'internat.
- L'établissement met à la disposition de chaque interne un placard fermant à clé dans sa chambre. **Il est cependant fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ainsi que d'importantes sommes d'argent. En cas de perte ou de vol l'établissement ne saura être tenu responsable.**

Hygiène :

- La douche quotidienne est obligatoire.
- Les internes doivent maintenir la propreté des douches et des sanitaires.
- Les housses de couettes et draps doivent être changés au moins tous les 15 jours,
- l'ensemble du linge de lit emporté pour les vacances.

Santé :

- Les traitements médicaux sont à remettre à l'infirmerie (pas d'automédication).

Correspondants :

- Il est demandé aux familles de communiquer à l'établissement les coordonnées d'un correspondant local, majeur, habitant dans un rayon de 25km autour de l'établissement, s'engageant à prendre en charge l'élève interne à la place de la famille en cas d'absence de celle-ci.

**Document à remettre au responsable de l'internat
dès le jour de la rentrée**

- **J'inscris mon enfant à l'internat les dimanches soirs** **OUI** **NON**
(Contribution supplémentaire de 220 € à l'année)
- **Coordonnées du correspondant sur l'agglomération clermontoise :**
NOM :
Prénom :
Adresse :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
- **J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'internat pendant l'année scolaire** **OUI** **NON**

LYCEENS UNIQUEMENT

- J'autorise mon fils/ma fille :
- A sortir seul(e) le mercredi après-midi, sous l'entière responsabilité des parents, dès la fin des cours jusqu'à 17h : **OUI** **NON**
- Le mercredi soir, à dormir à son domicile ou chez un correspondant et rentrer le jeudi matin : **OUI** **NON**
- A sortir, exceptionnellement dans la semaine sur le temps d'internat, avec l'accord explicite du responsable d'internat : **OUI** **NON**
- A pratiquer une activité extérieure à l'établissement **OUI** **NON**
(Si oui, préciser la nature de l'activité, son lieu et horaires)

.....
.....

Je(nous) soussigné(s) M.Mme
Parent(s), tuteur(s) de l'élève
En classe de

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

A

Le**2021**

Signature de l'élève

Signature du ou des responsables légaux

ENGAGEMENT DE L'INTERNE

Soirée

18h45 : Les surveillants d'internat récupèrent leurs élèves.

19h : Dîner.

19h30 : Retour à l'internat

19h50 : Etude (téléphones ramassés, écrans pc visibles + plan de classe)

21h/21h30 : Retour à l'internat avec les surveillants : les élèves auront 05 mn pour aller à leur casier. Plus aucune sortie de l'internat ne sera ensuite autorisée.

Extinction des feux :

21h30 pour les 6emes/5emes

21h45 pour les 4emes/3emes

22h pour les Secondes

22h15 pour les Premières et Terminales

Téléphones et ordinateurs seront remis au surveillant et aucune douche ne sera autorisée après extinction des feux.

Matin

Internat garçons :

06h45 : Réveil

07h15 : Départ de **tous** les élèves pour le petit-déjeuner.
Les collégiens partiront en groupe avec C.Bany, les lycéens descendront seuls.

Retour possible à l'internat de 7h30 à 7h45

(Uniquement les lycéens) :

>Lundi, mardi, mercredi : lycéens du L40

>Jeudi et vendredi : lycéens du L33

Internat filles :

06h45 : Réveil

07h30 : Départ de **toutes** les élèves pour le petit-déjeuner.

Retour possible à l'internat de 7h30 à 7h45

(uniquement les lycéennes)

**Aucun départ avant inspection
des chambres ne sera autorisé**

Je soussigné(e), en classe de
m'engage à respecter ces règles de vie.

Fait à, le2021

Signature de l'élève

Signature des parents

A l'attention des parents d'élèves internes de première et terminale
Clermont-Ferrand, le 02 septembre 2021

Dossier suivi par :

M. Eric Gardy, , Directeur-adjoint du Lycée Général

Mme Patricia Soriano, Directrice-adjointe du Lycée Technologique et Professionnel

M. Xavier Machu, Responsable de l'Internat

Madame, Monsieur,

Nous proposons aux élèves internes des classes de première et terminale, **la possibilité de sortir de l'établissement de 17h05 à 17h40 (goûter sur ce temps de pause)**

Ce temps libre doit pouvoir leur permettre de goûter et de rentrer **en étude à 17h45** avec une attitude plus favorable au travail. Nous vous demandons une autorisation au préalable. (coupon ci-dessous)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eric GARDY
Patricia SORIANO
Xavier MACHU

Veillez-remplir le coupon ci-joint et le retourner à Monsieur Xavier Machu

- Mon fils....., ma fille..... est autorisée/ n'est pas autorisé à sortir de l'établissement de 17h05 à 17h40.
- Il s'engage à être ponctuel à l'étude de 17h45.

Date et signature des représentants légaux



Autorisation de sortie le dimanche soir Premières / Terminales

Je soussigné(e)

.....

Parent de l'élève

En classe de

L'autorise / ne l'autorise pas (**raier la mention inutile**)

à déposer sa valise puis sortir dîner. Retour impératif à **21h30**
au plus tard.

A, le/...../2021

Signature des parents